



Terrain Viabilisé et pavilloneurs pour la construction

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **00:22**

J'ai acheté un terrain viabilisé a une société travaillant avec les Maisons Millot , pavilloneurs que nous avons choisi pour la construction de notre domicile. La maison doit nous être livrée ,avec le consuel, le 21 décembre 2006, j'ai donc téléphoné a EDF afin de prendre rendez vous pour ce jour , et on m'a alors informé que la société qui devait viabiliser mon terrain n'a payé que la moitié des travaux d'installation des compteurs, et donc cela risque de poser problème pour la mise en service de mon compteur. J'ai donc téléphoné à la personne de la dite société afin d'avoir des explications, celle-ci me certifiait que tout avait été payé, mais est incapable de me fournir la photocopie de la facture payée ainsi que le numéro du chèque édité pour le règlement de celle-ci. Je voudrais savoir comment procéder afin de faire appliquer mes droits et que cette personne paye ce qu'elle doit afin que je puisse avoir le chauffage dans ma prochaine demeure, étant enceint de 4 mois et demi.